

94

## Commission permanente

Séance du 12 juin 2023



Rapporteur : M. MARTIN

47956

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

### Formation des élu.es

Le lundi 12 juin 2023 à 14h00, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme MERCIER), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h14.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-2 et L. 3123-10 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

## Expose :

### **INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE RENNES**

L'institut d'études politiques de Rennes, organisme de formation agréé, organise à Rennes un cycle de 3 interventions autour de 3 thèmes : la transition sociale, la transition écologique et la transition numérique.

Les dates retenues pour ces formations sont les suivantes : le 16 juin 2023, le 13 octobre 2023 et le 8 décembre 2023.

Les 19 élu.es du groupe de gauche, socialiste et citoyen participeront à ces formations dont le montant s'élève à 7 000 €.

### **ASSOCIATION RÉGIONALE D'INFORMATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (ARIC)**

L'Association régionale d'information des collectivités territoriales (ARIC), organisme de formation agréé, organise le 26 juin 2023 à Vannes, une formation intitulée "Biodiversité, sobriété foncière, mobilités : comment préparer des projets d'urbanisme durable ?".

M. GUÉRET, Mme LEMONNE et Mme MOTEL participeront à cette formation dont le montant s'élève à 316 € par personne, soit 948 €.

Des frais annexes pourront être pris en charge le cas échéant, conformément à la réglementation.

## Décide :

- de régler la somme de 7 000 € à l'Institut d'études politiques de Rennes, organisme de formation agréé, pour la formation des 19 élu.es du groupe de gauche, socialiste et citoyen à Rennes ;
- de régler la somme de 948 € à l'Association régionale d'information des collectivités territoriales (ARIC), organisme de formation agréé, pour la formation de M. GUÉRET, Mme LEMONNE et Mme MOTEL à Vannes ;
- d'autoriser la prise en charge des frais annexes liés à la formation de M. GUÉRET, Mme LEMONNE et Mme MOTEL à Vannes.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 13 juin 2023

ID : CP20231462

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation